



**AMÉLIORER ET
CO-CONSTRUIRE
UNE NOUVELLE
POLITIQUE
PÉRISCOLAIRE
À PARIS.**

SYNTHÈSE

Dix ans après la réforme de 2013 (dit loi Peillon) qui a instauré la semaine de 4,5 jours à l'école, la diversité des avis et des propositions alternatives qui émanent des parents d'élèves, des enseignants, des directeurs d'écoles et des chercheurs doivent nous inciter à poser à nouveau ce sujet au cœur du débat public parisien.

Depuis 2017, à la suite d'un assouplissement de la réforme, chaque commune peut désormais décider seule de choisir si, oui ou non, elle fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours.

Aujourd'hui à Paris, les situations sont marquées par de grandes inégalités. En fonction des arrondissements et des quartiers, les petites Parisiennes et les petits Parisiens bénéficient d'un panel d'activités de qualité inégale.

Alors que des grandes villes comme Lille, Marseille, Lyon, Toulouse, Strasbourg ou Bordeaux, à la suite d'évaluations et de consultations, ont fait le choix d'un retour aux 4 jours, la municipalité parisienne a souhaité maintenir la semaine de 4,5 jours, sans consultation ni évaluation.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, l'évidence devrait être de pouvoir disposer d'une évaluation continue de ces dispositifs et d'une co-construction permanente avec les parents d'élèves et les personnels afin de faire évoluer au mieux le périscolaire parisien.

À l'instar de ce que d'autres collectivités ont fait sur le périscolaire et dans un contexte où Paris fait face à une fuite continue de ses habitants, nous appelons la Ville de Paris à se saisir du sujet et à consulter davantage les familles parisiennes en lien avec les mairies d'arrondissement.

NOUS PROPOSONS DE :

1

MENER UNE ÉVALUATION SUR L'AMÉNAGEMENT DES RYTHMES ÉDUCATIFS DIX ANS APRÈS LA RÉFORME.

2

EXPÉRIMENTER UN RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS AVEC UNE OFFRE PÉRISCOLAIRE RENOUVELÉE ET UNE JOURNÉE D'ACTIVITÉS LE MERCREDI TOUTE LA JOURNÉE DANS LES ARRONDISSEMENTS QUI LE SOUHAITENT.

3

FACILITER LES DÉMARCHES, SIMPLIFIER LA VIE DES FAMILLES ET AMÉLIORER LES SIGNALEMENTS PAR LA CRÉATION D'UN GUICHET UNIQUE.

AVANT-PROPOS

De plus en plus nombreux sont les Parisiennes et les Parisiens qui décident de construire leur vie de famille ailleurs que dans la capitale – parfois pour déménager en province, le plus souvent pour s'installer en petite couronne ou plus loin en Île-de-France. Vivre à Paris est de plus en plus vécu comme une contrainte.

Résultat ? Paris perd plus de 10 000 habitants par an. C'est le signe d'une ville qui n'offre plus à ses habitants ce qu'ils attendent.

Ce phénomène doit nous interroger collectivement sur les causes de cette spirale négative. Plus encore, l'exécutif municipal doit travailler à des solutions concrètes pour enrayer cet exode des familles qui intervient souvent après l'arrivée d'un deuxième enfant, voire, de plus en plus dès la naissance du premier.

La crise sanitaire a d'ailleurs joué un rôle d'accélérateur dans l'affirmation des aspirations à un quotidien loin des grandes métropoles, en quête d'une meilleure qualité de vie.

Au-delà de la question centrale du logement, l'attractivité de Paris pour les familles se joue dans la capacité de la Ville à s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouveaux rythmes des Parisiennes et des Parisiens.

L'apparition de nouveaux métiers, le développement du télétravail, la forte croissance de l'auto-entreprenariat, la flexibilité des horaires, cette diversité des situations nécessite, à Paris plus qu'ailleurs, de répondre de manière plus différenciée et plus personnalisée aux besoins des familles.

C'est pourquoi, le groupe Indépendants et Progressistes a mené une large réflexion autour de préoccupations majeures : comment améliorer la qualité du service rendu aux familles parisiennes ? Comment favoriser l'épanouissement des petites Parisiennes et des petits Parisiens ? Comment faciliter la vie des parents ?

Face à la baisse générale des effectifs dans l'ensemble des écoles parisiennes depuis notamment ces deux dernières années, la logique comptable ne saurait prévaloir sur tout le reste.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la mission d'information et d'évaluation relative à l'éducation artistique et culturelle à Paris et de l'important travail menée par sa rapporteure et élue du groupe, Catherine Ibled.

Parce que la culture et le sport sont des vecteurs essentiels d'intégration, d'égalité des chances entre tous les élèves et d'épanouissement des enfants.

Parce que la Ville doit garantir une égalité d'accès entre tous les enfants aux activités artistiques, culturelles et sportives.

Parce que Paris peut compter sur l'engagement quotidien et le travail des Professeurs de la Ville de Paris (PVP) et Responsable éducatif ville (REV). C'est une exception parisienne à préserver.

Parce que Paris doit aussi assurer une meilleure reconnaissance des professionnels de l'animation, de l'éducation et du périscolaire ainsi qu'une plus grande attractivité des postes afin de pouvoir en recruter davantage. Cela passe obligatoirement par plus d'accompagnement, de formation, de valorisation et d'évaluation.

Enfin, parce que nous avons l'objectif de créer les conditions d'une ville plus accueillante, bienveillante, apaisée et qu'il est nécessaire de redonner aux familles l'envie de vivre à Paris ainsi qu'un cadre d'apprentissage de qualité à tous les enfants, nous avons choisi de porter le sujet des temps d'activités périscolaires (TAP) à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Les élues/élus du groupe Indépendants et Progressistes

10 ANS APRÈS LA RÉFORME, PARIS A UN TEMPS DE RETARD.

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (décret « Peillon ») ainsi que la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui en réaffirme les principes (loi « Peillon ») ont bouleversé la place du périscolaire dans l'organisation des temps de l'enfant.

À l'époque, cette réforme avait été accueillie défavorablement, notamment à Paris, par une très grande partie de la communauté éducative, des parents d'élèves, des associations culturelles et sportives en raison notamment d'un sentiment d'impréparation largement partagée par la majorité des acteurs et des organisations concernées.

Face aux demandes récurrentes des parents, des conseils d'école et des enseignants, la réforme a été assouplie à l'échelle nationale en 2017. Chaque commune peut désormais décider seule de choisir si, oui ou non, elle fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours.

À la suite de cet assouplissement, fin 2018, une étude de l'Association des maires de France indiquait que 87 % des villes avaient fait le choix d'un retour au modèle précédent. Des grandes villes comme Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Montpellier, Strasbourg, Bordeaux et Lille ont fait le choix, quelle que soit leur couleur politique, de renoncer à la semaine de 4,5 jours et de proposer un mercredi dédié aux activités périscolaires. Une à une chacune de ces villes ont, à la suite d'évaluations et de consultations, tranché cette question. La ville de Lille est d'ailleurs revenue à la semaine de 4 jours après que la mairie ait organisé, en février 2018, un référendum local.

La municipalité parisienne a fait le choix de maintenir ce dispositif, sans consultation ni évaluation, et encore aujourd'hui, les écoliers parisiens ont classe quatre jours et demi par semaine. Le constat que nous faisons est donc que Paris a été privé d'une consultation et d'évaluations sérieuses sur le sujet alors qu'une grande majorité des conseils d'écoles parisiens ont demandé une réflexion ou, parfois plus clairement, un retour à la semaine de 4 jours.

Seule Delphine Bürkli, Maire du IXème arrondissement et co-présidente du groupe Indépendants et Progressistes, a fait le choix en 2018 de mener une consultation auprès des parents des 3500 élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de son arrondissement.

Cet exercice inédit s'est articulé autour de l'envoi d'un questionnaire à tous les parents, de l'organisation de différentes réunions de concertation (avec les directeurs d'écoles, les responsables éducatifs ville et les parents d'élèves) et enfin de la publication des résultats de la consultation.

Cette étude a permis de faire émerger plusieurs faiblesses du modèle actuel et notamment : la difficulté à évaluer la réelle progression des enfants dans les apprentissages ; la confusion et le sentiment d'« arythmie » chez les enfants créés par l'alternance de jours qui se suivent mais ne se ressemblent pas ; les conséquences de la classe le mercredi sur le niveau de fatigue des enfants...

L'intérêt qu'a suscité cette démarche auprès des habitantes et des habitants du IXème a démontré que la consultation et la co-construction sur ce sujet étaient faisables et surtout souhaitables.

Ce modèle aurait pu être tout à fait reproduit dans les autres arrondissements de la capitale afin que chacun puisse adapter et renforcer la qualité de l'offre périscolaire parisienne.

Il est difficile de déterminer objectivement les raisons de cette absence de mobilisation de la Ville. S'agit-il d'une décision avant tout idéologique, visant à maintenir absolument un système actuel très inégal selon les arrondissements et comportant de nombreuses défaillances ? S'agit-il sinon d'un manque d'information ou de connaissances dû à un problème de méthode ou de gestion de la Ville ?

L'enjeu est pourtant prioritaire et ce pour de multiples raisons.

D'une part, la bonne conciliation des temps personnels et professionnels ainsi que la disparité de l'offre « après l'école » à Paris (qui ne donne pas à tous petits Parisiens les mêmes opportunités) sont des enjeux forts pour tous les parents. C'est l'un des leviers essentiels sur lequel peut agir la ville, indépendamment du Ministère de l'Éducation nationale.

D'autre part, si certains parents se déclarent satisfaits ou résignés, d'autres nous sollicitent régulièrement sur la faible qualité de l'offre périscolaire parisienne, la fatigue de leurs enfants ou le niveau de formation de certains intervenants.

La diversité des avis et des propositions alternatives qui émanent des parents d'élèves, des enseignants, des directeurs d'écoles et des chercheurs doivent nous inciter, 10 ans après la réforme, à poser à nouveau ce sujet au cœur du débat public parisien.

Malheureusement à ce stade, il existe peu de données, peu d'études qualitatives et aucun historique de consultation sur l'ensemble du territoire parisien (des familles et des professionnels de l'enseignement et la petite enfance) sur la politique qu'a choisi de mener la Ville de Paris depuis 2013.

Mis à part les résultats de la consultation menée dans le IX^{ème} arrondissement, seul un rapport effectué à la suite d'une mission d'évaluation et d'information d'avril 2016 dédiée au périscolaire parisien avait permis de dresser un premier bilan contrasté mais dont la plupart des recommandations n'avaient pas été suivies d'effets.

Le sujet des TAP nécessite pourtant de tenir compte de l'ensemble des remarques et des retours d'expérience, dans la diversité des arrondissements, pour faire évoluer le dispositif et l'adapter afin de le mettre au service de l'épanouissement des enfants, de la lutte contre les inégalités, de la reconnaissance des personnels et de faciliter la vie des familles.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, l'évidence devrait être de pouvoir disposer d'une évaluation continue de ces dispositifs et d'une co-construction permanente avec les parents d'élèves et les personnels afin de faire évoluer au mieux le périscolaire parisien.

LA QUALITÉ DE L'OFFRE PÉRISCOLAIRE PARISIENNE EN QUESTION.

Aujourd'hui, les situations sont marquées par de grandes inégalités. En fonction des arrondissements et des quartiers, les petites Parisiennes et les petits Parisiens bénéficient d'un panel d'activités de qualité inégale.

La Ville de Paris a mis en place une offre périscolaire quantitativement importante mais sans soigner la qualité de cette offre et donc sans véritable stratégie : beaucoup d'ateliers, beaucoup d'intervenants, beaucoup de temps différents qui nuisent non seulement à la qualité des activités et des apprentissages mais aussi à la sécurité des enfants.

L'organisation actuelle n'est pas sans impact sur le bien-être et le niveau de fatigue des enfants.

L'alternance des jours d'école qui se suivent mais ne se ressemblent jamais crée des cassures de rythmes chez les enfants. Aussi, alors que les enfants croisent en moyenne, sur le temps scolaire annuel, deux ou trois adultes différents avec leur enseignant comme adulte référent, ils peuvent croiser sur une année périscolaire plus d'une vingtaine d'adultes différents.

Les activités périscolaires manquent donc aujourd'hui de lisibilité et de continuité dans les apprentissages des enfants. Elles doivent s'inscrire davantage dans un but essentiellement pédagogique et ludique.

Enfin, concernant les professionnels de l'animation, de l'éducation et du périscolaire qui œuvrent avec un dévouement et un sens des responsabilités remarquables, il convient de mener une réflexion beaucoup plus large afin de les valoriser davantage et de mieux les accompagner dans l'accomplissement de leurs missions.

Les revendications répétées relatives à la précarité de leur profession et de leur statut ainsi que les grèves des personnels doivent nous conduire à nous interroger sur leurs conditions de travail et plus globalement, sur leur mal-être. Le manque d'effectifs doit aussi amener la Ville à mener une politique de fidélisation et de formation in situ des personnels ainsi qu'une ambitieuse politique de recrutement afin d'améliorer l'encadrement des enfants.

À l'instar de ce que d'autres collectivités ont fait sur le périscolaire, nous appelons la Ville de Paris à se saisir du sujet et à consulter davantage les familles parisiennes en lien avec les mairies d'arrondissement.

MENER UNE ÉVALUATION SUR L'AMÉNAGEMENT DES RYTHMES ÉDUCATIFS 10 ANS APRÈS LA RÉFORME.

La pratique d'activités qui concourent à l'éducation de l'enfant et de l'adolescent dans le domaine sportif, culturel, scientifique, de l'accès à la citoyenneté, de la responsabilité environnementale fait consensus. Néanmoins, il semble nécessaire d'améliorer véritablement le dispositif parisien actuel, de l'étendre au collège (notamment pour les classes de 6e et 5e) et de réinventer, en concertation avec tous les acteurs, un véritable service d'accueil après l'école afin que les familles puissent choisir un rythme adapté aux besoins de chaque enfant.

Le groupe Indépendants et Progressistes propose que la Ville organise une consultation élargie à tous les acteurs avant le 31 décembre 2023, dans chaque arrondissement de Paris, sur le bilan de la réforme de 2013 et notamment sur l'impact en matière d'apprentissages, de repères, de réduction des inégalités sociales, de fatigue des enfants et de l'ensemble des personnels.

Elle doit être notamment l'occasion de s'interroger sur l'épuisement des professeurs et le manque de remplaçants, dans un contexte post-covid qui a accentué l'effet de la loi de 2013 sur le taux de remplacement des professeurs. En effet, le passage à la semaine de 4,5 jours a amené beaucoup d'enseignants à conserver leur mercredi, et donc à passer à 80% du temps de travail. Cette situation tend à mobiliser un nombre important de professeurs remplaçants afin d'assurer les cours le mercredi matin et met à mal la continuité des apprentissages des élèves. Le retour à la semaine de 4 jours pourrait permettre de stabiliser les équipes ainsi qu'un redéploiement plus efficace des remplaçants.

Les résultats de ces consultations devront par ailleurs donner lieu à un débat et à un vote sur l'opportunité d'une nouvelle organisation des rythmes scolaires à Paris. Nous proposerons à la Ville, dans notre délibération, de s'engager à en réaliser un à l'issue de la consultation, en janvier 2024.

EXPÉRIMENTER DANS LES ARRONDISSEMENTS QUI LE SOUHAITENT, UN RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS AVEC UNE OFFRE PÉRISCOLAIRE RENOUVELÉE ET UNE JOURNÉE D'ACTIVITÉS LE MERCREDI TOUTE LA JOURNÉE.

Sur tous les sujets, nous défendons un pilotage et une coordination des politiques publiques au plus près des réalités du terrain.

Sur les questions scolaires et périscolaires aussi, nous plaidons pour davantage de territorialisation de l'action municipale et de co-construction avec les maires d'arrondissement.

Cet état d'esprit doit nous conduire à laisser à l'appréciation des différents conseils d'écoles, en lien avec les maires d'arrondissement, l'Hôtel de Ville et le Rectorat, la question de l'organisation de la semaine et du projet pédagogique.

Dans une volonté d'adapter les rythmes scolaires aux réalités du terrain et à la diversité des arrondissements, le groupe Indépendants et Progressistes propose de donner plus d'autonomie et de latitude aux conseils d'écoles et aux conseils d'arrondissement.

Concrètement, nous proposons de donner aux conseils d'arrondissement, après consultation des conseils d'écoles, la liberté d'organiser un retour à la semaine de 4 jours combiné d'une vraie offre périscolaire totalement renouvelée et une journée d'activités gratuite le mercredi, toute la journée.

Afin de leur redonner du sens et miser sur la qualité, nous proposons que ce nouveau modèle se construise autour de :

- La création des « mercredis au vert », exclusivement pour les enfants de l'élémentaire, avec des promenades en forêt, des visites de musée, de châteaux ou de fermes pédagogiques... ;
- Une concentration du nombre d'ateliers et du nombre de thématiques différentes autour de trois grandes orientations : culture, sport et éducation à l'éco-citoyenneté ;

- Un renforcement du rôle du Responsable éducatif ville (REV) dans la constitution de ses équipes et le choix des ateliers ;
- Une proposition d'étendre les interventions des Professeurs de la Ville de Paris (PVP) et des personnels éducateurs des activités physiques et sportive sur le champ périscolaire ;
- Le développement de l'utilisation des ressources bâtementaires de la Ville de Paris pour les ateliers périscolaires afin d'alléger ma pression sur les locaux scolaires et en particulier les écoles élémentaires.

FACILITER LES DÉMARCHES, SIMPLIFIER LA VIE DES FAMILLES ET AMÉLIORER LES SIGNALEMENTS.

Le groupe Indépendants et Progressistes souhaite également, dans une démarche constructive, proposer une solution concrète et opérationnelle pour faciliter les démarches et apporter une meilleure information aux familles parisiennes.

Aujourd'hui les Relais information familles (RIF) sont implantés dans toutes les mairies d'arrondissement. Ils accueillent, orientent et informent sur les modes de garde de la petite enfance et proposent parfois l'accomplissement des démarches afférentes comme l'inscription en crèche ou à l'école.

En parallèle, la Ville a lancé « Facil' Familles » en 2008. Cette plateforme propose l'inscription et le paiement en ligne de certaines prestations municipales. C'est une économie de temps pour les parents mais une offre encore trop incomplète car elle ne couvre pas tous les services du quotidien.

Nous proposons donc que la Ville fusionne ces deux services afin de créer une nouvelle plateforme, un guichet unique « Paris Services Familles ». Ce guichet unique permettrait aux familles d'identifier un point d'entrée précis pour se renseigner, obtenir les contacts des différents acteurs, inscrire leurs enfants, payer l'ensemble des services aux familles, y compris dans la restauration scolaire, tout en préservant l'autonomie des caisses des écoles.

Concrètement, il se traduirait par la création d'une nouvelle plateforme numérique et la réorganisation des missions des Relais informations familles actuellement implantés en mairie.

Il serait aussi l'endroit où les parents pourraient, en cas de besoin, faire un signalement efficace lorsqu'un problème est identifié. La plupart des parents ne maîtrisent pas la chaîne de remontée nécessaire pour faire un signalement. Cela pourrait passer par la création d'un numéro et d'un mail unique destiné à recevoir des signalements.

Cette démarche s'inscrit dans un esprit de modernisation municipale, ce nouveau système simplifiera la vie des familles et leur apportera une meilleure information et visibilité ainsi qu'un gain de temps considérable.

2023 GIP 1 - Améliorer et co-construire une nouvelle politique périscolaire à Paris.

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur ;

Vu la proposition de délibération du groupe Indépendants et Progressistes, en date du 21 février 2023 , visant à améliorer et co-construire une nouvelle politique périscolaire à Paris ;

Délibère :

Article 1 : Pour que la Ville mène une évaluation de la réforme des rythmes éducatifs à Paris.

La Ville de Paris organise une consultation élargie à tous les acteurs, par un organisme indépendant et extérieur, dans les 6 prochains mois, dans chaque arrondissement de Paris, sur le bilan de la réforme de 2013 et notamment sur l'impact en matière d'apprentissages, de repères, de fatigue des enfants et de réduction des inégalités sociales. Cette consultation devra aussi s'intéresser au bien-être des personnels ainsi qu'à leurs conditions de travail.

La Ville de Paris organise en janvier 2024, sur la base des résultats des consultations, un débat et un vote sur l'opportunité d'une nouvelle organisation des rythmes scolaires à Paris.

Article 2 : Pour que la Ville et le Rectorat permettent aux arrondissements d'expérimenter un retour à la semaine de 4 jours.

La Ville de Paris et le Rectorat autorisent les arrondissements qui le souhaitent, par un vote de leur conseil et après une consultation des conseils d'écoles, d'expérimenter une nouvelle organisation de la semaine de 4 jours avec une offre périscolaire le mercredi, toute la journée.

Article 3 : Pour que la Ville facilite les démarches, simplifie la vie des familles en leur apportant un gain de temps et améliore le dispositif de signalement.

La Ville de Paris fusionne les deux entités que sont les « Relais information familles » (RIF) implantés dans les mairies d'arrondissement et la plateforme « Facil'Familles » lancée en 2008 par la Ville afin de créer un guichet unique « Paris Services Familles », en préservant l'autonomie des caisses des écoles.

La Ville de Paris crée, à partir de cette plateforme, un numéro et une adresse mail unique destinés à recevoir les signalements des parents lorsqu'un problème est identifié.

La Ville de Paris mène une campagne de communication afin d'informer l'ensemble des familles de la création d'une nouvelle plateforme.

2023 GIP 1 - Améliorer et co-construire une nouvelle politique périscolaire à Paris.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur ;

Vu la proposition de délibération du groupe Indépendants et Progressistes, en date du 21 février 2023, visant à améliorer et co-construire une nouvelle politique périscolaire à Paris ;

Délibère :

Article 1 : Pour que la Ville mène une évaluation de la réforme des rythmes éducatifs à Paris.

La Ville de Paris organise une consultation élargie à tous les acteurs, par un organisme indépendant et extérieur, dans les 6 prochains mois, dans chaque arrondissement de Paris, sur le bilan de la réforme de 2013 et notamment sur l'impact en matière d'apprentissages, de repères, de fatigue des enfants et de réduction des inégalités sociales. Cette consultation devra aussi s'intéresser au bien-être des personnels ainsi qu'à leurs conditions de travail.

La Ville de Paris organise en janvier 2024, sur la base des résultats des consultations, un débat et un vote sur l'opportunité d'une nouvelle organisation des rythmes scolaires à Paris.

Article 2 : Pour que la Ville et le Rectorat permettent aux arrondissements d'expérimenter un retour à la semaine de 4 jours.

La Ville de Paris et le Rectorat autorisent les arrondissements qui le souhaitent, par un vote de leur conseil et après une consultation des conseils d'écoles, d'expérimenter une nouvelle organisation de la semaine de 4 jours avec une offre périscolaire le mercredi, toute la journée.

Article 3 : Pour que la Ville facilite les démarches, simplifie la vie des familles en leur apportant un gain de temps et améliore le dispositif de signalement.

La Ville de Paris fusionne les deux entités que sont les « Relais information familles » (RIF) implantés dans les mairies d'arrondissement et la plateforme « Facil'Familles » lancée en 2008 par la Ville afin de créer un guichet unique « Paris Services Familles », en préservant l'autonomie des caisses des écoles.

La Ville de Paris créé, à partir de cette plateforme, un numéro et une adresse mail unique destinés à recevoir les signalements des parents lorsqu'un problème est identifié.

La Ville de Paris mène une campagne de communication afin d'informer l'ensemble des familles de la création d'une nouvelle plateforme.